

LES ÉTUDES DU PROJET

CADRAGE RÉGLEMENTAIRE ET JUSTIFICATION DU CHOIX DU PROJET

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-JEAN D'ILLAC



LAPERGE
ÉNERGIES

CADRAGE ET JUSTIFICATION

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-JEAN D'ILLAC

CADRAGE RÉGLEMENTAIRE

Le dossier de demande d'autorisation du projet est constitué d'une **étude d'impact environnementale**. Cette étude est une procédure administrative obligatoire et un instrument d'aide à la décision évaluant les conséquences de projets d'aménagements sur l'environnement.

Débutée dès l'identification du projet solaire elle a duré plus d'1 an et a été réalisée par le porteur de projet, accompagné de bureaux d'études indépendants (naturalistes, paysagistes...).

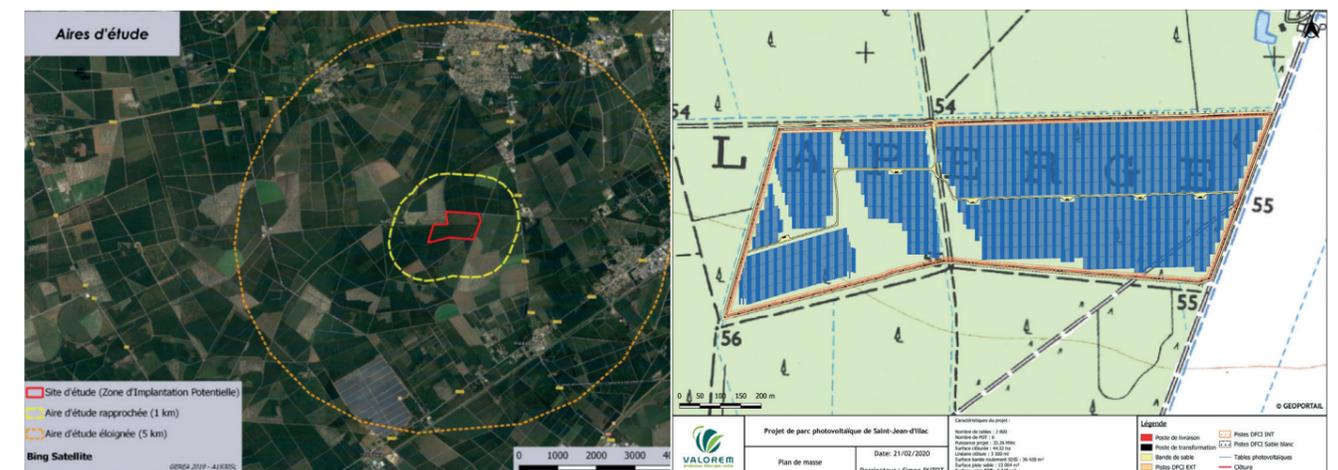
Elle contient :

- Une **description du projet**
- Une **analyse précise de l'état du site** et de son environnement avant le projet (« état initial »)
- Une **analyse des incidences** du projet sur l'environnement et les personnes (« les impacts »)
- Une **description des mesures** mises en place pour :
 - éviter les incidences négatives
 - réduire celles qui ne peuvent être évitées
 - compenser celles qui ne peuvent être ni évitées, ni réduites = Méthode « ERC »

LE SITE D'ÉTUDE OU ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La zone d'implantation potentielle présente **une superficie avoisinant 72 hectares**. Cette zone a été étudiée précisément afin de déterminer le choix d'implantation finale du projet. Elle est à dominante forestière pour les deux tiers sud (pinèdes), le tiers restant au nord étant de la lande plus ou moins embroussaillée.

Les études portent également sur 2 autres aires à échelle plus large (rapprochée et éloignée), permettant d'affiner la prise en compte de l'environnement du projet.



CADRAGE ET JUSTIFICATION

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-JEAN D'ILLAC



JUSTIFICATION DU CHOIX DU PROJET

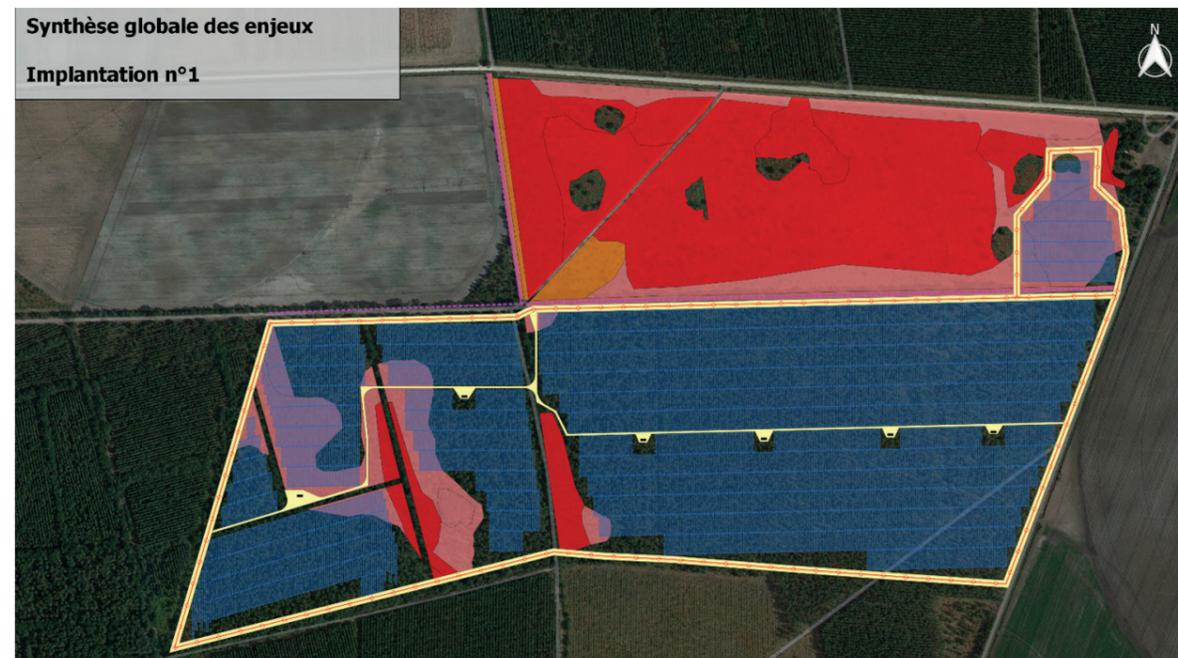
Outre l'importance du choix du site du projet, le choix précis de l'implantation des installations et des aménagements de la centrale photovoltaïque au sein d'une zone d'implantation potentielle résulte d'une prise en compte de différents critères. Il s'agit notamment de principales contraintes d'aménagement, de critères techniques, de recommandations environnementales et paysagères. Il vise également une production électrique optimum au regard des capacités d'accueil du site d'implantation.

Trois scénarios de projet ont été envisagés.

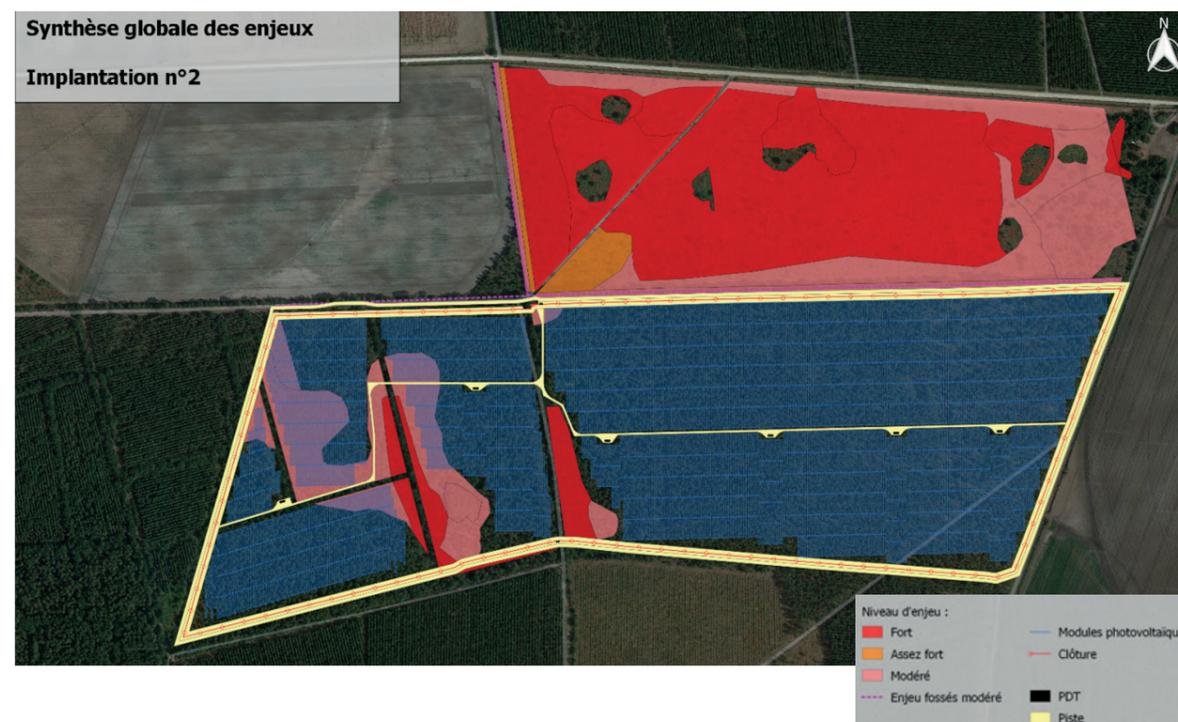
| | SCÉNARIO 1 | SCÉNARIO 2 | SCÉNARIO 3 |
|-----------------------------|--|--|--|
| Description | Exploitation de la totalité de la zone | Évitement de zones à enjeux | Évitement de zones à enjeux |
| | 72 ha | 47,8 ha Puissance potentielle : 35 MWc | 44,3 ha Puissance potentielle : 33 MWc |
| Respect des recommandations | | Évitement des zones à enjeux forts : - majeure partie de la zone ouverte non boisée (tiers nord), - lagune comblée et des landes à molinie abritant encore un papillon protégé (fadet des laïches) MAIS Impact sur une zone naturelle protégée (lagune en eau au nord-est du site) et sur une partie de lande embroussaillée abritant le papillon et un oiseau protégés (fadet des laïches et fauvette pitchou) | Évitement des zones à enjeux forts : - majeure partie de la zone ouverte non boisée (tiers nord), - lagune comblée et des landes à molinie abritant encore un papillon protégé (fadet des laïches) - la zone naturelle protégée (lagune en eau au nord-est du site) - la lande embroussaillée abritant le papillon et un oiseau protégés (fadet des laïches et fauvette pitchou) |
| Synthèse | Scénario trop impactant pour les enjeux environnementaux | Scénario de moindre impact pour les enjeux environnementaux mais non optimal | Scénario de moindre impact pour les enjeux environnementaux |
| | ABANDONNÉ | ABANDONNÉ | SÉLECTIONNÉ |

Le choix du scénario optimal a été réalisé en concordance avec tous les experts du projet (indépendant et VALOREM).

SCÉNARIO N°1



SCÉNARIO N°2



Pour en savoir plus rendez-vous sur : www.parc-photovoltaïque-saint-jean-dillac.fr